Rapport annuel
Loi Energie & Climat
Article 29

2022

apgis

INSTITUTION DE PREVOYANCE
Régie par Code de la Sécurité Sociale
SIREN : 304 217 904
LEI : 969500BLSRLKAB9DL911
12, RUE MASSUE – 94684 VINCENNES CEDEX

Sommaire

Sommaire 2

1. Les principaux chiffres de l'APGIS 3

1.1 Activité 3

1.1.1 Informations Générales 3

1.1.2. Chiffres clés 3

1.2. Structure des mandats de gestion financière 3

1.2.1 Modalités de gestion 3

1.2.2 Composition du portefeuille 4

2. Démarche en matière d'intégration ESG et de Transition énergétique 5

2.1. Définitions générales 5

2.2. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat 5

2.2.1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance 5

2.2.2. Moyens internes déployés par l'entité 8

2.2.3. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité 10

2.2.4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre 10

2.2.5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles 14

2.2.6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement 14

2.2.7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants : 15

2.2.8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité 16

2.2.9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) 17

1. Les principaux chiffres de l'APGIS

1.1 Activité

1.1.1 Informations Générales

L'APGIS est un acteur de la Protection Sociale Collective, présent sur les risques frais médicaux, incapacité, invalidité et décès.
L'APGIS est particulièrement présente sur les accords de branches professionnelles et intervient également sur de nombreux grands comptes et PME.
L'APGIS est une Institution de Prévoyance paritaire régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale. Elle pratique des opérations de couverture des risques vie et non vie, conformément à l'agrément donné en 1975 par le Ministre chargé de la Sécurité Sociale.
Elle réalise la majorité de son développement sans intermédiation. Son activité est exclusivement réalisée en France.

L'APGIS est affiliée à la SGAM Covéa depuis novembre 2011. Covéa est un groupe d'assurance mutualiste.

1.1.2. Chiffres clés

534,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022 en opérations d'assurance.

37 120 entreprises adhérentes, représentant 479 402 participants (et 850 387 personnes couvertes – actifs, anciens salariés, ayants droits).

1.2. Structure des mandats de gestion financière

1.2.1 Modalités de gestion

La gestion financière de l'APGIS est essentiellement externalisée.
Notre portefeuille fait l'objet de 3 mandats de gestion pour la gestion financière à moyen et long terme (répartie entre AXA Investment Managers, Generali Insurance Asset Management et Amundi Asset Management), d'une gestion de trésorerie confiée au CIC pour le suivi quotidien du solde de trésorerie, d'un compte titres CIC investi exclusivement en actions foncières européennes, et d'un compte titres nanti pour le compte d'un assureur.
Par ailleurs, trois investissements ont été initiés en novembre 2021 dans des fonds infrastructures auprès de 3 sociétés de gestion Infravia, Rivage et Meridiam. Des appels de fonds ont été versés et représentent 1,7 M€ à fin 2022 - à ce stade ces investissements seront intégrés dans les flux CIC compte tenu de leur faible montant.
La répartition par mandat se détaille comme suit à fin 2022 (valeur boursière, intérêts courus non échus et liquidités) :

ENCOURS TOTAL	GENERALI	AXA	AMUNDI	CIC
357 030 682 €	112 846 990 €	86 564 203 €	108 558 817 €	49 060 672 €
100%	32%	24%	30%	14%

1.2.2 Composition du portefeuille

Les activités exercées par l'APGIS l'exposent, par leur nature, à des risques sur de longues périodes. En conséquence, l'APGIS investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme : les produits de taux, des obligations d'Etats et d'entreprises principalement.
Son portefeuille est également composé d'actions foncières européennes qui en dynamisent la rentabilité, et des fonds Infrastructures en cours d'acquisition, ainsi que d'autres actifs divers (liquidités …).

Les investissements de l'APGIS ainsi répartis, sont ajustés en permanence au cours de l'année, au travers de mandats précisant les objectifs et contraintes de placement.
En prix de revient (dont liquidités), la structure du portefeuille est la suivante
Pour mémoire les objectifs / fourchettes ci-dessous n'incluent pas la gestion de trésorerie d'exploitation, les actions foncières européennes et les fonds infrastructures (CIC), ni AXA :

Nature des placements	Objectifs comité financier	Fourchette	Solde au 31-12-2022	part
Obligations taux fixe	81%	[55%-90%]	*205 449 290 €*	85,2%
Obligations variable/indexées	10%	[5%-20%]	*24 021 059 €*	10,0%
Obligations de moins de 3 ans	0%			0,0%
OPCVM Actions	6%	[0%-7,5%]	2 609 704 €	1,1%
OPCVM Obligataires et Monétaires (dont liquidités)	3%	[0%-10%]	9 066 121 €	3,8%
	100%		**241 146 174 €**	100%

Dont obligations	Solde au 31-12-2022	part
Emprunts d'état	89 352 366,82 €	38,9%
Obligations d'entreprises	140 117 982,02 €	61,1%
	229 470 348,84 €	100,0%

2. Démarche en matière d'intégration ESG et de Transition énergétique

2.1. Définitions générales

La loi n° 2015-992 du 17/08/2015 et le décret n°2015-1850 du 29/12/2015 modifient le code monétaire et financier.

Les enjeux liés au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises passent par les critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (E.S.G.). L'intégration ESG consiste à faire de ces thématiques des critères d'investissement à part entière devant être pris en compte dans la gestion d'actifs classique. Les critères E.S.G. sont des critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement : niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et de ses déchets…

« S » pour Social/Sociétal : respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail…

« G » pour Gouvernance : indépendance du Conseil d'Administration, respect des droits des actionnaires, …

L.T.E. : l'article L173 de la loi sur la Transition Energétique et Ecologique met en exergue les risques et enjeux liés au changement climatique et les objectifs de la COP21. Les investisseurs doivent participer au financement de la transition énergétique pour favoriser le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) à une économie bas carbone.

L'article 29 de la Loi Energie et Climat de novembre 2019 complète et remplace cet article 173 de 2015, et de nouvelles modalités d'application sont inscrites dans l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.

2.2. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

2.2.1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La gestion de nos actifs financiers est confiée à des sociétés de gestion proactives et concernées en matière d'intégration ESG. Chacun de nos gérants (AXA Investment Managers, Generali Insurance Asset Management, Amundi Asset Management, Rivage, Infravia et Meridiam) constitue une stratégie d'investissement sur des valeurs à moyen long terme, prenant en compte des analyses ESG en complément d'analyses financières dans la mesure où leur dispositif général s'applique également à nos mandats.

Les éléments qui figurent dans ce rapport sont établis à partir des éléments spécifiques à nos mandats de gestion, et plus généralement des rapports LEC art 29 et d'engagement des sociétés de gestion, de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des entreprises) et de leurs politiques d'exclusion.

Ensuite, compte tenu de sa taille, l'APGIS a fait le choix de s'appuyer sur les stratégies ESG/LTE de ses gérants et de suivre les politiques ESG menées par les 5 foncières européennes dans lesquelles elle a investi fin 2022 pour un montant de 7,7 M€.

En cas d'appel d'offres pour un mandat de gestion, les critères ESG seront pris en compte pour son attribution.

Du fait de l'externalisation de sa gestion financière à des sociétés soucieuses de développement durable, l'APGIS n'est pas adhérente à une charte, un code, une initiative ou l'obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG.

Nos trois principaux gérants sont des acteurs ayant une forte expertise en matière d'investissement responsable. Leur démarche est appliquée sur l'ensemble de la gestion actions et obligations (souveraines et entreprises).

Ils ont alloué des moyens humains significatifs, des équipes dédiées et expérimentées. Ils disposent également de moyens techniques, d'un outil ESG propriétaire, de bases internes de données bénéficiant des services de prestataires spécialisés dans le domaine de l'investissement responsable, de bases de données publiques.

La totalité des investissements sur le marché actions comme sur le marché obligations d'entreprises repose sur une approche qui intègre les problématiques environnementale, sociale et de gouvernance. Pour chacun de ces piliers, des grilles d'indicateurs sont établies, permettant la réalisation d'analyses extra-financières fines et de qualité prises en compte dans la gestion de l'ensemble des portefeuilles.

Nos gérants ont une démarche spécifique pour les obligations gouvernementales (fiches pays à destination des gérants). Une approche structurelle de l'analyse des états à partir d'indicateurs de développement durable : tels que les dépenses publiques en matière de politiques ESG, santé publique, efficacité énergétique, empreinte carbone, gestion des déchets, qualité des institutions, partenariat mondial, droits de l'homme, démographie, cohésion sociale, …)

Les 5 foncières européennes dont nous détenons des titres sont des foncières importantes, qui sont localisées en France, en Espagne et en Allemagne. Elles mènent des politiques actives ESG et sont encadrées par la réglementation EPRA Elles émettent des rapports sur ce sujet qui sont documentés avec des objectifs extra financiers et ces rapports sont certifiés pour deux des foncières.

Generali

Generali Insurance Asset Management S.p.A. SGR ("GIAM"), qui fait partie du Groupe Generali, s'est engagé dans l'investissement responsable depuis 2007. GIAM estime que l'intégration proactive des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement, dans toutes les catégories d'actifs, lui permettra d'obtenir à la fois des rendements financiers et une valeur sociale.

Amundi

L'engagement d'AMUNDI repose sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent, eux aussi, une responsabilité vis-à-vis de la société.
- l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme.
- l'accélération de son ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Ils évaluent la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur des entreprises mais également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains.

Amundi applique une politique d'exclusion ciblée sur l'ensemble de ses portefeuilles.
Cette politique d'exclusion est mise en œuvre au sein des portefeuilles sous réserve de conformité aux lois et réglementations applicables, et sauf demande contraire des clients.

Par ailleurs, Amundi a mis en œuvre en 2022 de nouvelles exclusions concernant l'armement nucléaire dans le respect des traités internationaux ayant pour objectif de limiter la prolifération.

Amundi fournit aux investisseurs une documentation suffisante sur son approche de l'investissement responsable, ses politiques d'investissement responsable et ses rapports spécifiques. De plus, Amundi est capable de fournir un reporting ESG standard et personnalisé en fonction des besoins de chaque client.

Amundi rend compte annuellement de son activité d'investissement responsable via :

- un rapport de Stewardship répondant aux exigences de plusieurs Stewardship codes7;
- un rapport de Vote et l'accès en ligne aux décisions de votes ;
- un rapport d'Engagement ;
- un Rapport Climat et Durabilité.

et publie mensuellement des reportings ESG sur les fonds d'investissement responsables ouverts.
Amundi se conforme également au code de Transparence Européen pour les fonds labellisés « ISR ».

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à développer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise, et apporte son soutien aux initiatives de recherche de pointe sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Axa

AXA, acteur leader dans la lutte contre le changement climatique, définit l'investissement responsable comme l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus de placement, y compris les pratiques de propriété (actionnariat). AXA croit que les facteurs ESG peuvent, au fil du temps, avoir une incidence sur les portefeuilles de placement des sociétés, des secteurs, des régions et des catégories d'actif. Et croit que les enjeux ESG peuvent donc avoir une incidence sur le risque et les rendements et qu'ils nécessitent donc une surveillance.

AXA soutient activement diverses initiatives liées aux changements climatiques, aux facteurs ESG et à la durabilité, notamment le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes pour une assurance durable, l'Initiative de leadership en matière de financement climatique et la Net Zero Asset Owner Alliance. De plus, AXA travaille en partenariat avec des organisations non gouvernementales sur des sujets liés à la durabilité. AXA a également rejoint ou soutenu de nombreuses coalitions dirigées par des investisseurs et des assureurs, notamment le Groupe des investisseurs institutionnels sur les changements climatiques, le Montreal Carbon Pledge et Science Based Targets. Cela leur permet de comprendre les répercussions des considérations environnementales et sociales sur le rendement financier.

AXA France VIE incite dans la mesure du possible, dans le cadre de sa relation contractuelle avec les sociétés de gestion, à ce que ces dernières intègrent et appliquent les facteurs ESG.

Certains produits intègrent un label public validant des investissements reconnus pour leur participation à une économie plus durable et solidaire ; ils répondent à des cahiers des charges exigeants, et s'adaptent en continu.

Concernant les ***fonds Infrastructures***, les trois sociétés de gestion ont mis en place leur démarche en matière d'intégration des critères ESG :

Rivage porte une attention particulière aux exclusions et actions suivantes :

- des exclusions sectorielles, en plus des limites définies par le Prospectus ;
- la vérification que le projet à financer respecte des normes en matière de protection de l'environnement, de droits humains, de travail ou de lutte contre la corruption ;
- la réalisation d'une notation systématique de chaque projet concernant ses caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) et de gouvernance (G), conduisant à ne pas pouvoir réaliser des financements ne respectant pas une notation minimale et à donner une mesure des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de chaque projet ;
- la prise en compte du caractère durable et du risque de durabilité liés au projet à financer.

Infravia a mis à jour en 2022 sa Charte de développement durable. Elle identifie sept priorités en matière de développement durable, sur la base desquelles elle analyse l'impact global de leurs sociétés en portefeuille sur ces thématiques transversales :

- assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances.
- atteindre un niveau de productivité élevé et soutenir la croissance économique
- protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et protégés
- développer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes
- assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats
- lutter et s'adapter au changement climatique
- maintenir la responsabilité et la transparence

Infravia intègre ces critères ESG dans la gouvernance et la stratégie de l'entreprise, tant pour leur société de gestion d'actifs (Infravia Capital Partners) que pour leurs sociétés en portefeuille (démarche collective via la sensibilisation de l'ensemble des employés et des parties prenantes).

Infravia Capital Partners prend en compte les principaux impacts négatifs de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (tels que l'environnement, la société, les employés mais également la gouvernance, le respect des droits de l'Homme, la lutte anti-corruption).

Meridiam met en œuvre l'intégration de ces critères ESG via son outil de mesure de l'impact « Simpl.® » (plate-forme de mesure de l'impact sur le développement durable). Cet outil permet de suivre chacun de leurs actifs à l'aide d'un cadre d'évaluation qui associe leurs objectifs ESG et les 17 ODD (objectifs de développement durable) :

Une enquête annuelle approfondie axée sur les données de l'entreprise et les indicateurs KPI, permettant de dresser un tableau précis de la performance de chaque actif. Ces données sont rentrées dans l'outil et permettent de suivre chaque investissement sur les 3 critères ESG.

Meridiam utilise la méthode CIARA : analyse de l'empreinte carbone, mesure l'impact climatique de chacune des Infrastructures (application de l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 2°sur le siècle).

Au niveau de chaque foncière, un rapport ESG/RSE ou « Non financial Report » est émis. Les trajectoires communes s'articulent principalement autour de:

- la neutralité carbone (avec un objectif au plus tard en 2045) ;
- la stratégie de décarbonation du portefeuille (avec un objectif au plus tard en 2045) ;
- la transformation des métiers des foncières, en responsabilisant et mobilisant les collaborateurs ;
- les impacts sociétaux, par l'implication des parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, communauté et riverains des chantiers), par l'impact territorial (accessibilité du patrimoine et mixité urbaine ; soutien socioéconomique territorial – pour une ville inclusive) et par le soutien de l'environnement, du handicap, de l'accès au logement pour tous et du patrimoine ;
- la préservation du monde du vivant, se concrétisant par des politiques respectives de biodiversité, d'économie circulaire et de bien-vivre.

Suivant Sustainanalytics qui classe les sociétés en fonction des critères ESG de 0 (« risque négligeable ») à plus de 40 (« risque élevé »), les 5 foncières sont évaluées parmi 1 070 foncières de la 11ème (évaluation de 6,9) à la 242ème place (évaluation de 13,4) avec des évaluations s'échelonnant de « risque négligeable » à « risque bas ».

2.2.2. Moyens internes déployés par l'entité

Dans ce contexte, les moyens humains internes en charge de la gestion financière suivent également le sujet des critères ESG en relation principalement avec les 3 gérants, et les 3 sociétés de gestion d'infrastructures. Pour les 5 foncières européennes, le suivi de ce sujet est réalisé au travers des rapports ESG émis par ces dernières.

Generali

L'équipe ESG (de GIAM) actuelle est composée de 14 membres avec des spécialisations individuelles en plus de l'analyse générale, dont 1 spécialiste du climat, 1 spécialiste de la réglementation, 1 data scientist, 1 spécialiste des obligations vertes, sociales, durables et SLB avec une connaissance des principaux cadres et auteur d'un filtre interne pour évaluer la robustesse des obligations émises dans ces cadres, 1 spécialiste des tendances ESG et des investissements indirects, 2 spécialistes du vote et 1 spécialiste de l'engagement.

Amundi

La ligne métier Investissement Responsable est constituée de cinq unités :

- COO Office : cette équipe coordonne les projets du département Investissement Responsable avec les fonctions supports du Groupe.
- Recherche ESG, engagement et votes : cette équipe est présente à Paris, Londres, Tokyo, Beijing et Singapour. Les analystes rencontrent les entreprises.
- Méthodes et solutions ESG : cette équipe d'analystes quantitatifs et ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaire d'Amundi ainsi que les systèmes de gestion des données ESG.
- Développement commercial ESG et Advocacy : cette équipe est chargée de mettre au point et de promouvoir des solutions ESG adaptées aux besoins et aux défis des investisseurs, propose des conseils et des services ESG à l'ensemble des clients d'Amundi.

- Stratégie réglementaire ESG : cette équipe est chargée des questions de réglementation ESG au sein du département ESG. Elle emploie 62 collaborateurs à la fin de l'année. Ce renforcement a notamment permis de soutenir ses efforts de recherche portant sur l'analyse des risques et des opportunités liées au climat et aux objectifs de neutralité carbone, et à leur impact sur les scénarios macroéconomiques, les secteurs et les entreprises.

Au cours de l'année 2022, le centre de recherche d'Amundi, Amundi Institute, a réalisé de nombreux travaux liés à l'ESG :
- inclusion de considérations ESG sur les rendements attendus des classes d'actifs ;
- partenariat avec les plateformes d'investissement

Amundi a augmenté le nombre de ses fournisseurs de données ESG au niveau du Groupe, qui sont désormais au nombre de vingt-deux, dont quatre dédiés à la gouvernance d'entreprise, pour un budget total de près de 4 millions d'euros pour l'année 2022.

Tout au long de l'année, Amundi prête une attention particulière à la formation des équipes chargées de l'investissement responsable Afin de sensibiliser aux enjeux climatiques, Amundi propose depuis 2022 à l'ensemble de ses salariés des ateliers Fresque du Climat.

Axa

Des efforts collectifs et soutenus sont nécessaires pour relever les défis de la transition énergétique. Pour AXA, cela implique de continuer de mobiliser ses équipes et ses experts, de travailler avec les gouvernements, de nouer des partenariats avec ses clients et de s'allier avec des pairs pour accélérer la transition.

L'équipe ingénierie financière de la Direction des Investissements dédie 1,5 ETP (sur 4 ETP) aux sujets d'investissements responsables. D'autres directions sont également mobilisées : direction des affaires publiques, direction juridique, direction technique Epargne, direction marketing épargne, équipes de la communication, équipe de la responsabilité d'entreprise. Une coordination est réalisée à travers l'organisation et l'animation de comités qui constituent la gouvernance stratégique et opérationnelle. Cette expertise représente ainsi 2 ETP (sur 6 ETP). Au total, 11 ETP parmi ces principales Directions sont mobilisés sur le sujet de la finance durable au sein d'AXA France VIE.

AXA IM centralise les dépenses d'investissements pour la recherche et les données fournies par les prestataires externes sur le climat, puis refacture aux différentes entités l'utilisation de ces données.
En 2022, AXA France VIE a contribué à hauteur de 147 000 € HT en dépenses d'investissements pour la recherche et les données fournies par les prestataires externes sur le climat. En parallèle de ces investissements partagés, AXA France VIE a consacré 483 000 € HT de budget pour la divulgation des données ESG.
AXA développe des offres de conseil en risques pour les clients professionnels avec AXA XL et AXA Climate.

Le Comité d'Investissement Responsable (RIC) est soutenu par le Centre d'Expertise Investissement Responsable (IR). Ce groupe de travail transversal rassemble plus de 60 experts issus des équipes d'investissement locales d'AXA en interaction avec AXA IM. AXA IM a également développé une gouvernance IR à part entière.

L'ESG Monitoring & Engagement Working Group prodigue des conseils sur les émetteurs et les secteurs considérés comme problématiques des points de vue ESG ou climatique. Ce groupe de travail formule aussi des recommandations d'investissement soumises à l'approbation du RIC.
Le Groupe, par l'intermédiaire de son gestionnaire d'actifs AXA IM, suit également la performance ESG de ses investissements. Cela complète l'intégration ESG réalisée par les équipes Recherche Crédit d'AXA et d'AXA IM.

AXA IM dispose d'un outil de notation ESG depuis 2007. Il sert à contrôler la performance ESG des actifs du compte général d'AXA et de ceux de clients tiers. Cet outil d'analyse quantitative ESG d'AXA IM est passé d'un « score mixte », à savoir une agrégation des indicateurs clés de performance de différents fournisseurs tiers, à un score appelé Q2 « qualitatif et quantitatif ».

Le Groupe AXA dispose d'une politique d'Investissement Responsable complète, communiquée et disponible pour toutes les parties prenantes sur le site Internet du Groupe AXA. Par ailleurs, de nombreuses prises de parole se sont multipliées en 2022 du côté d'AXA France VIE. Le site héberge également la liste de toutes les unités de compte disponibles par contrat avec la classification SFDR et les annexes durabilité associées. Par ailleurs, différents formats sont disponibles : des newsletters trimestrielles avec des articles pédagogiques destinés aux clients, envoyés en juillet et novembre 2022 ; des brochures clients intégrant les engagements du Groupe AXA et leur déclinaison dans les

offres ; des contenus digitaux (vidéos, newsletters, fiches) réalisés par AXA IM et Architas, sociétés de gestion d'actifs du Groupe AXA, à destination des réseaux et des clients.
AXA soutient plusieurs initiatives en matière de climat, de biodiversité et d'ESG.

En 2022, AXA France VIE a renforcé les compétences de ses collaborateurs et ses réseaux de distribution sur les thématiques du climat et de la biodiversité pour en faire des acteurs de la transformation durable de l'entreprise. Au total ce sont l'équivalent de 5461 jours de formation ; plus de 95% des salariés, à la fin de l'année 2022 ce sont plus de 2 000 collaborateurs qui ont participé à l'un de ces ateliers.

2.2.3. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Ce rapport ESG est préparé annuellement, présenté au Comité financier et validé par la Direction Générale, avant d'être ensuite publié sur la page d'informations de l'Institution. Les sujets ESG relatifs aux investissements sont traités en Comité financier. Pour rappel, le Comité financier est une instance émanant du Conseil d'administration : il est spécialement chargé de définir la composition cible du portefeuille financier, d'organiser la délégation de gestion des actifs et de suivre la gestion financière de l'Institution. Les fonctions au Comité financier, comme au sein du Conseil d'administration, sont bénévoles.

Generali
GIAM a développé une approche « Impact engagement » qui vise à amener la société émettrice à s'engager et à apporter des changements précis à son comportement en ce qui a trait aux enjeux ESG et obtenir sa reconnaissance pour leur impact. Cette approche a été appliquée à 17 engagements sur 66 en 2022.

La plupart des engagements GIAM sont avec des sociétés basées en Europe notamment en Italie, en France, en Allemagne et en Europe centrale et orientale.
Leurs engagements environnementaux (22 émetteurs) sont principalement axés sur le climat, répartis sur les principaux secteurs contributifs tels que les producteurs d'électricité, les sociétés pétrolières et gazières, les sociétés de ciment et les mines.

En outre, leurs engagements sociaux et des droits de l'homme (15 émetteurs) abordent des questions pertinentes : diversité, controverses syndicales, corruption, chiffre d'affaires, gestion des employés, cybersécurité. Enfin, ils engagent des émetteurs sur des sujets de gouvernance (29 émetteurs), y compris le soutien aux listes minoritaires en Italie, l'indépendance du conseil, les transactions entre apparentés et la rémunération.

Amundi
La structure de gouvernance d'Amundi intègre les enjeux liés à une gestion responsable. Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG - notamment climatiques - se reflètent notamment dans les instances de supervision et de direction, ainsi que dans le mode de fonctionnement des organes de gouvernance.

Axa
Dans le cadre de la réorganisation de ses activités entreprise par le Directoire d'AXA IM en 2020, la structure de gouvernance a changé en 2022 avec des améliorations significatives pour continuer à intégrer l'ESG au sein des business units d'AXA IM Core et d'AXA IM Alts.

2.2.4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Tout d'abord, dans le cadre de l'application des critères ESG/LTE, l'APGIS s'est inspirée de la politique d'exclusion de Covéa pour l'intégrer dans les mandats de gestion d'Amundi et de Generali. Par cette politique, l'APGIS s'engage à exclure :

- Tout investissement dans tout titre émis par les entreprises impliquées dans les armes controversées :
    - Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972,
    - Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993),
    - Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997),
    - Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008) ;
- Tout investissement dans tout titre émis par les entreprises des secteurs suivants :

- Les entreprises productrices de tabac,
- Les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur Chiffre d'Affaires direct dans le secteur des jeux d'argent et de paris,
- Les entreprises en lien avec le charbon thermique. Toutefois, ces exclusions ne s'appliquent qu'au-delà des seuils suivants :

	Seuils relatifs	Seuils absolus
Energéticiens dont la production d'électricité est générée à partir de charbon, et/ou dont les capacités installées sont alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique)	30% de la production d'électricité générée à partir du charbon	5GW de capacités installées alimentées par du charbon
Entreprises (hors extracteurs) générant une part de leur Chiffre d'Affaires grâce au charbon	30% du chiffre d'affaires généré grâce au charbon	-
Extracteurs	30% du chiffre d'affaires généré grâce au charbon	10Mt de capacités d'extraction
Entreprises actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon	Valeur des projets d'infrastructure liés au charbon inférieure à 25% des actifs corporels au bilan	-

Pour les 3 premières catégories d'entreprises, peuvent être conservés en portefeuille les émetteurs qui ont pris des engagements clairs et publics de réduction en-dessous de ces seuils à horizon 2025.

- Les entreprises productrices de pétrole et gaz non conventionnel. La définition du pétrole et gaz non conventionnel retenue par l'APGIS prend en compte :
  - Le pétrole et gaz de schiste,
  - Le pétrole et gaz issus des sables bitumineux,
  - Le méthane houiller,
  - Le pétrole extra lourd.

Toutefois, le forage en eaux profondes et eaux ultra profondes n'est pas pris en compte dans la définition des hydrocarbures non conventionnels, en l'absence de consensus sur les critères à retenir pour établir le seuil de profondeur.

Sont ainsi exclus les producteurs dont la production de pétrole et gaz non conventionnel dépasse 25% de leur production totale d'hydrocarbures.

Les émetteurs dépassant les seuils mais ayant pris des engagements clairs et publics de réduction en-dessous de ces seuils à horizon 2026 pourront être conservés en portefeuille.
Pour les expositions obligataires relatives à des entreprises susmentionnées, les titres déjà investis pourront être conservés jusqu'à maturité (avec une échéance maximale à 2025 pour le charbon thermique et 2030 pour les hydrocarbures non conventionnels).

Cette politique bloquante exclut ainsi des secteurs, comme les armes controversées, les fabricants de tabac, les entreprises de jeux d'argent et de paris, ou le charbon avec des seuils en relatif, en valeur absolue et un calendrier de désengagement. Sa mise à jour est effectuée en principe trimestriellement en liaison avec Covéa.

Les titres sur la liste d'exclusion sont bloqués pour tout nouvel investissement dans nos outils informatiques. Lors de l'investissement dans les OPC externes, les diligences par rapport aux exclusions sont effectuées au préalable à l'investissement.

Nos portefeuilles se voient appliquer les politiques d'exclusion de chacun de nos gérants. Le tableau suivant illustre la part de nos investissements concernés par chacune de ces politiques :

	Generali	AXA	Amundi	Total
Exclusion des investissements dans les armes controversées	X	X	X	74%
Exclusion des entreprises coupables de manquements avérés aux principes fondamentaux				
1. Promotion et à respect de la protection du droit international relatif aux droits de l'homme	X		X	55%
2. Absence de violations des droits de l'homme	X		X	55%
3. Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective	X		X	55%
4. Contribution à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	X		X	55%
5. Contribution à l'abolition effective du travail des enfants	X		X	55%
6. Contribution à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	X		X	55%
7. Application de l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement	X		X	55%
8. Initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	X		X	55%
9. Incitation à la mise au point et à la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	X		X	55%
10. Action contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	X		X	55%
Exclusion des investissements liés au charbon pour les compagnies tirant plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'exploitation minière du charbon		X	X	47%
Exclusion des États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme (crimes de guerre et crimes contre l'humanité)			X	27%
Exclusion des produits dérivés liés aux matières premières pour ne pas impacter les prix de produits alimentaires de base		X		20%
Exclusion des investissements liés à la production d'huile de palme		X		20%
Exclusion des investissements liés au tabac		X		20%

Ce tableau décrit le pourcentage moyen des titres conformes aux critères d'exclusion en matière ESG des gérants au 31/12/2022. Il est important de préciser que nous n'avons pas l'information pour certains titres, d'où l'affichage de taux faibles pour certaines exclusions. Il y a des contraintes d'accessibilité et de remontée de l'information pour chacun des gérants qui ont une méthodologie différente.

Du fait d'investissements en cours dans 3 fonds d'infrastructures et dans 5 foncières européennes, l'APGIS a engagé une réflexion pour la mise en place d'une politique d'engagement actionnarial. Après plus de 1 an de suivi de l'activité des foncières européennes, et en raison du poids très faible de notre Institution dans leur actionnariat, cette mise en place d'une documentation spécifique pour justifier des votes aux résolutions ne semble pas pertinente. Il n'existe pas de dialogue direct avec ces dernières et l'Institution ne se positionne pas par rapport aux résolutions proposées. En ce qui concerne les 3 fonds d'infrastructures, le dialogue déjà engagé permet de suivre avec attention la montée en puissance des projets en cours.

Generali

La plupart de ses engagements concernent des entreprises basées en Europe, notamment en Italie, en France, en Allemagne et en Europe centrale et orientale. Ses engagements environnementaux (22 émetteurs) sont principalement axés sur le climat et répartis entre les principaux secteurs contributeurs, tels que les producteurs d'électricité, les compagnies pétrolières et gazières, les cimentiers et les sociétés minières. Ses engagements en matière sociale et de droits de l'homme (15 émetteurs) portent également sur des questions pertinentes : diversité, controverses sur le travail, corruption, chiffre d'affaires, gestion des employés, cybersécurité. Enfin, Generali engage les émetteurs sur des sujets de gouvernance (29 émetteurs), y compris le soutien aux listes minoritaires en Italie, l'indépendance du conseil d'administration, les transactions avec les parties liées et la rémunération. En 2022, GIAM a participé à 1 173 assemblées générales d'actionnaires représentant 16 309 résolutions proposées. 13 % de ses votes sont contre, dont deux tiers concernent la composition des conseils d'administration et un tiers la rémunération.

Amundi

L'engagement chez Amundi poursuit principalement 2 formes :

- améliorer la manière dont l'entreprise intègre la dimension environnementale et sociale dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance afin de limiter ses risques de durabilité ;
- atténuer l'impact ou améliorer la performance de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'incidence financière pour l'émetteur peut ne pas être claire.

Axa

En tant qu'actionnaire et/ou détenteur d'obligations, le Groupe AXA s'engage auprès de la direction des sociétés dans lesquelles il investit. Cet engagement est effectué soit directement par l'équipe de recherche sur le crédit du Groupe AXA, soit par AXA IM, conformément à la politique d'engagement d'AXA IM lorsque cette dernière est désignée comme gestionnaire d'AXA.

L'équipe de recherche crédit du Groupe AXA mène régulièrement des entretiens avec le top management des émetteurs dans lesquels le Groupe AXA est le plus exposé. Ces réunions donnent à l'équipe de recherche crédit du Groupe AXA l'opportunité d'examiner et de discuter de la stratégie des émetteurs, y compris en matière d'ESG, sur une base non publique.

AXA IM, en tant que gestionnaire du portefeuille APGIS, s'engage directement avec les entreprises investies et, en tant que membre d'une coalition d'investisseurs, avec des entreprises dans des secteurs clés. AXA IM a une approche thématique de l'engagement.

AXA IM applique deux stratégies d'engagement différentes : "L'engagement avec des objectifs » et le « dialogue sur le développement durable ».

AXA IM exerce les droits de vote attachés aux actions ou aux certificats de dépôt pour les fonds ou les mandats gérés pour le compte du Groupe AXA. Pour ce faire, AXA IM applique les principes énoncés dans sa Politique de Gouvernance d'Entreprise et de Vote (Politique de Vote) en tenant compte des spécificités et du contexte de chaque société. Les décisions de vote peuvent être prises par l'équipe de gouvernance d'entreprise d'AXA IM, le comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM, ainsi que par tout représentant concerné du Groupe AXA. Une vue d'ensemble de cette politique est présentée ci-dessous.

La politique de vote d'AXA IM est basée sur trois principes clés :

- pas d'abstention : AXA IM a pour objectif de voter contre ou pour une résolution et de s'abstenir dans de rares cas, en fonction de circonstances exceptionnelles.
- soutien à la direction : AXA IM vise à soutenir les entreprises dans lesquelles elle investit, et par extension, leurs Conseils d'administration, en votant en faveur des propositions, à moins qu'elles ne soient incompatibles avec les attentes à long terme d'AXA IM.
- engagement : Dans le cas d'une résolution contraire à la politique de vote d'AXA IM, aux normes de bonne gouvernance ou à la protection des intérêts à long terme des actionnaires, AXA IM cherche à s'engager avec la société avant de voter contre une résolution, dans la mesure du possible et concernant un certain nombre de questions, y compris la gravité du risque ESG faisant l'objet de la résolution et l'importance des participations d'AXA IM.

AXA IM utilise les services d'information sur le vote d'Institutional Shareholder Services, et de Proxinvest. Les recherches effectuées par ces fournisseurs tiers sont utilisées pour aider les équipes d'AXA IM à mieux connaître les sociétés et les résolutions des prochaines assemblées générales.
Pour le Groupe AXA et AXA IM, les activités d'engagement et de vote sont menées sur une base consolidée pour le Groupe.

En 2022, AXA IM a mené 218 "engagements avec objectifs" auprès de 159 entreprises dans lesquelles les fonds du Groupe AXA sont investis et gérés par AXA IM pour le compte du Groupe.

Le changement climatique a été le principal thème de discussion, avec 24 % des affaires portant sur ce sujet et 23 % des engagements portant sur des questions de gouvernance (gouvernance d'entreprise et éthique des affaires). Cependant, seulement 5 % de ces réunions étaient uniquement axées sur les questions de gouvernance, car des politiques et des pratiques de gouvernance efficaces peuvent avoir un impact sur la gestion des questions environnementales ou sociales au sein d'une entreprise. C'est pourquoi la question de la gouvernance est souvent abordée lorsque l'on s'engage avec une entreprise sur un sujet environnemental ou social.

En 2022, 32 % des engagements en matière de changement climatique étaient liés à des questions de gouvernance d'entreprise. 49 % des questions de gouvernance d'entreprise ont été abordées lors de réunions sur les relations sociales. Ces résultats s'expliquent par l'augmentation du nombre de sujets liés à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion, qui nécessitent l'élaboration de politiques spécifiques, l'utilisation d'objectifs et de mesures incitatives pour les cadres supérieurs et un contrôle approprié de la part du Conseil d'administration.

La protection des écosystèmes est un autre thème d'engagement clé abordé par AXA IM au nom du Groupe AXA par le biais d'engagements sur la perte de biodiversité et la déforestation avec des entreprises des secteurs des produits alimentaires, des matériaux d'emballage et des services publics d'électricité. AXA IM a également mené des engagements dans le secteur de la technologie, en se concentrant sur les entreprises exposées à des questions de technologie responsable.

AXA IM privilégie le dialogue direct avec les entreprises, mais participe également à des initiatives de collaboration qui représentent 19 % de l'ensemble des engagements. Unir ses efforts à ceux d'autres investisseurs permet d'améliorer l'efficacité du processus d'engagement et la matérialité des résultats, à condition que les actionnaires partagent des objectifs clairs et des résultats escomptés.

En 2022, AXA IM a voté sur 52.823 résolutions lors de 4.628 réunions, de sociétés dans lesquelles les fonds du Groupe AXA sont investis et gérés par AXA IM pour le compte du Groupe, soit 96,9% des assemblées où elle pouvait voter.

Le taux d'opposition s'élève à 14%, avec au moins un vote contre dans 60% des assemblées votées. Le taux d'opposition le plus élevé concerne les questions relatives au Conseil d'Administration (42% des votes contre), suivies par la rémunération des dirigeants (26% des votes contre).

2.2.5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Generali

94,6 % du portefeuille APGIS sont couverts par l'analyse ESG, et 3,9% sont alignés avec la taxonomie européenne.

Amundi

Amundi dispose des données liées aux estimations récupérées de la part de MSCI. Amundi a donc choisi de ne pas communiquer sur une part d'alignement en amont de la disponibilité des données réelles ou d'une clarification des autorités européennes de surveillance sur les cadres admissibles d'utilisation d'information équivalente.

99,81% du portefeuille APGIS sont couverts par l'analyse ESG avec 125 émetteurs.

Axa

Aucun investissement au sein du portefeuille APGIS ne concerne les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement.
0.5% des encours de notre portefeuille au 31/12/2022 sont exposés dans le secteur des combustibles fossiles.

2.2.6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

La démarche de l'APGIS s'inscrit dans la stratégie d'alignement avec l'accord de Paris, car même si nous n'avons pas d'objectif quantitatif à horizon 2030, la politique d'exclusion de Covéa a évolué en 2022 sur les investissements indirects en vérifiant l'alignement de la politique d'exclusion de Covéa Finance avec les investissements dans les OPC externes au groupe Covéa.

Generali

GIAM ne s'est pas engagé sur les accords de Paris du fait de ressources internes insuffisantes pour produire l'information. GIAM s'engage toutefois à renforcer les critères d'exclusion et les seuils régulièrement pour mettre fin à tout soutien aux entreprises actives dans le secteur du charbon d'ici les dates mentionnées ci-dessus. GIAM n'évalue pas l'alignement avec la stratégie, mais procède aux exclusions selon leurs expositions au secteur du charbon.

Amundi

Amundi a rejoint en 2021 l'initiative de zéro émission nette. Dans le cadre de cette initiative, Amundi s'est engagée à ce que d'ici 2025, 18% de ses encours soient composés de fonds et de mandats ayant des objectifs d'alignement avec une trajectoire zéro émission nette.

Axa

AXA IM s'est engagée à atteindre zéro émission nette dans l'ensemble de ses portefeuilles d'ici 2050 ou avant, ainsi qu'à jouer un rôle clé pour aider ses clients à mieux comprendre le changement climatique et son impact potentiel sur leurs portefeuilles et à les aider à adapter leurs décisions d'investissement en conséquence.

Son alignement sur les cadres proposés par le TCFD, le Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC) et la Paris Aligned Investment Initiative (PAII) coordonné par l'IIGCC, se traduit par son implication active dans des initiatives internationales telles que Climate Action 100 + (CA 100+) ou la Climate Bonds Initiative. Il consiste en objectifs zéro émission nette, stewardship et exclusions.

2.2.7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants :

Une réflexion sur l'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité sera également à mener en relation avec nos gérants.

Generali

Generali traite de la biodiversité dans sa politique sur la durabilité. Elle est traitée dans sa définition d'un investissement durable et dans les objectifs environnementaux. La protection de la biodiversité est citée en exemple pour le facteur E de ESG.

Amundi

Amundi aborde la biodiversité comme un sujet holistique. L'approche mise en œuvre se décline en plusieurs axes :

- la prise en compte de critères liès à la biodiversité dans l'analyse et la notation ESG ;
- la recherche sectorielle ESG ;
- le dialogue actionnarial ;
- la participation à des initiatives de place.

Axa

En 2022, à la lumière de son engagement sur la biodiversité, AXA IM a concentré ses efforts sur :

- poursuivre ses efforts de recherche et nos activités d'engagement pour identifier les moteurs de la perte de biodiversité et la contribution des différents secteurs à la dégradation du capital naturel. En 2022, AXA IM a lancé une campagne d'engagement axée sur la biodiversité avec des entreprises des secteurs à forte empreinte de biodiversité sur la base des données d'empreinte d'Iceberg Data Lab (IDL) dans le but d'accroître la sensibilisation à ces entreprises sur la question de leurs impacts sur la biodiversité et les inciter à développer des premières approches pour réduire ces impacts ;
- soutenir le développement d'indicateurs pour mesurer l'impact des émetteurs sur la biodiversité et identifier les principales pressions, comprendre les risques et opportunités associés pour orienter nos investissements. En 2022, AXA IM a contribué à l'étude pilote multi-outils coordonnée par la Fondation Finance for Biodiversity. L'étude permet d'identifier les principaux secteurs et entreprises ayant un impact sur la biodiversité sur la base de données convergentes provenant de quatre fournisseurs différents (dont notre partenaire IDL) et fournit des informations supplémentaires importantes en termes d'impacts des industries sur la biodiversité, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques existantes et les développements actuels des données et outils;
- mettre en œuvre une politique renforcée de déforestation et de protection des écosystèmes. En 2022, AXA IM a encore renforcé la politique de protection des écosystèmes et de déforestation d'AXA IM en précisant son ambition en termes d'engagement sur les sujets de biodiversité et de déforestation. AXA IM a également inclus des considérations liées à la biodiversité dans la politique de gouvernance d'entreprise et de vote mise à jour d'AXA IM; cela lui permet d'utiliser ses droits de vote parallèlement à l'engagement pour soutenir la transition vers des entreprises plus respectueuses de la nature ;
- lancer une gamme de fonds d'impact sur la biodiversité dans les entreprises qui préservent la vie sur terre, dans l'eau et dans l'air grâce à des produits et services alternatifs durables qui protègent et soutiennent la préservation des écosystèmes dans quatre domaines clés : matériaux durables, préservation des terres et des animaux, écosystèmes aquatiques et recyclage & recirculation.

A ce titre, il convient de noter qu'AXA IM ne s'est pas encore fixé d'objectif quantitatif 2030 en matière de biodiversité comme demandé par le décret d'application de l'article 29 de la LEC, la question étant dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (UN CBD) Accord COP15 par les pays signataires et développements méthodologiques connexes basés sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs mondiaux à moyen et long terme.

A ce stade, le plan d'amélioration continue d'AXA IM lié à sa stratégie biodiversité comprend :

- ses efforts de recherche et d'engagement ;
- son exclusion, à travers la politique de protection des écosystèmes et de déforestation d'AXA IM ;
- des progrès continus sur la mesure de l'empreinte biodiversité, y compris du côté d'AXA IM Alts.

En outre, la publication de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) prévue pour l'automne 2023 devrait fournir des orientations supplémentaires aux entreprises et aux institutions financières aidant l'industrie à renforcer les stratégies de biodiversité.

2.2.8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

L'approche par les risques des critères ESG est en cours d'analyse au niveau de l'APGIS et sera intégrée dans notre cartographie des risques.

Generali

Le GIAM, remplissant les exigences fixées par la réglementation européenne, a adopté une « Politique d'intégration des risques de développement durable dans le processus décisionnel d'investissement ». Ce document de 10 pages décrit l'approche adoptée par GIAM.

Amundi

Au sein d'Amundi le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG, qui sont utilisées notamment par les gérants de portefeuille, et les départements Risques et Reporting.

Axa

En ce qui concerne les produits financiers qu'elle gère ainsi que les conseils en investissement qu'elle fournit, le cas échéant, AXA IM utilise une approche des risques de développement durable qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement.

AXA IM a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité qui s'appuie notamment sur :

- des politiques d'exclusions sectorielles et normatives;
- les méthodologies de notation ESG propriétaires

AXA IM pense qu'elles contribuent à la gestion des risques de développement durable de deux manières complémentaires :

- les politiques d'exclusion visent à exclure les actifs exposés aux risques de développement durable les plus sévères identifiés au cours du processus décisionnel d'investissement ;
- l'utilisation des scores ESG dans le processus de décision d'investissement permet à AXA IM de rechercher des risques de durabilité plus faibles, et de se concentrer sur des actifs avec une meilleure performance ESG globale et de rechercher des risques de durabilité plus faibles ou de vérifier le niveau actuel de performance ESG de nos actifs et l'améliorer au fil du temps.

2.2.9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Generali

Fonds	Libellé	Code ISIN	Règlement Disclosure (SFDR)
OPC Monétaire	Generali Tresorerie ISR	FR0010233726	Article 8
OPC Actions	GIS SRI EUROPEAN EQUITY – BY	LU0145455738	Article 8
	GIS Euro future leaders – BY	LU0300506572	Article 6

Amundi

Fonds	Libellé	Code ISIN	Règlement Disclosure (SFDR)
OPC Monétaire	AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI-Z(C)	FR0014005XN8	Article 8
OPC Actions	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY-Z EUR AD(D)	LU1880392789	Article 8
	AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS SELECT - UCITS ETF DR - EUR (D)	LU2059756325	Article 8
	AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE - Z (D)	FR0013257268	Article 8
OPC Obligataire	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I (C)	FR0010830844	Article 8

Axa

Fonds	Libellé	Code ISIN	Règlement Disclosure (SFDR)
OPC Monétaire	AXA MONEY MARKET FUND	FR0013241080	Article 8
OPC Actions	AXA Valeurs Euro C	FR0000170292	Article 8